



Diplôme d'Etat INFIRMIER



Niveau d'études visé : Bac + 3



ECTS : 180 crédits



Durée : 3 ans



Formation initiale



Formation en alternance



Personnes en reprise d'études financées et demandeurs d'emploi



Accessible en VAE



Présentation et objectifs

La Faculté des Sciences, Techniques et Santé (FSTS) organise une partie des enseignements du diplôme d'Etat d'infirmier avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Bastia et d'Ajaccio. Les étudiants infirmiers obtiennent conjointement le diplôme d'Etat et le grade de Licence.

Le cursus de niveau licence (bac +3) se déroule en 3 ans entre les IFSI (Bastia ou Ajaccio) et la FSTS (Corte).

La formation repose sur l'alternance entre enseignements théoriques et enseignements cliniques. Elle est organisée en six semestres et est validée par l'obtention de 180 ECTS.

- Formation théorique : elle est dispensée sous forme de cours magistraux, travaux dirigés et travaux personnels guidés.

- Formation clinique : elle est dispensée sous forme de stages en milieu professionnel.

Cette formation nécessite un travail personnel complémentaire, estimé à environ 300 heures par année de formation.



Conditions d'accès

Etre titulaire du baccalauréat ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce diplôme,

Etre âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Pour les candidats relevant de la formation initiale, l'admission s'effectue via la plateforme Parcoursup, dans la limite de la capacité d'accueil (candidature à déposer sur <https://www.parcoursup.fr>).

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (trois ans d'ancienneté), un dossier de candidature doit être déposé dans un IFSI.



Contacts

Directeur des études



Brunini Virginie

04 95 45 00 64 | brunini_v@univ-corse.fr

Secrétariat pédagogique



Filippi Paola

04 20 20 22 15 | filippi_p1@univ-corse.fr



Compétences visées

L'acquisition de compétences lors des formations théorique et clinique se fait tout au long de la formation. Afin d'évaluer la progression de l'étudiant en stage, un portfolio est réalisé. L'étudiant y note ses objectifs et ses acquis de stage.

Pour obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier, il est nécessaire que les compétences suivantes soient acquises :

- Cinq compétences constituent le « cœur de métier » :
 - . Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers,
 - . Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
 - . Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
 - . Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
 - . Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales :
 - . Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
 - . Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
 - . Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
 - . Organiser et coordonner des interventions soignantes,
 - . Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Les compétences visées sont amenées à évoluer, suite à la réforme en cours de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales.



Attendus nationaux ou spécifiques

- Intérêt pour les questions sanitaires et sociales,
- Qualités humaines et capacités relationnelles,
- Compétences en matière d'expression écrite et orale,
- Aptitude à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique,
- Compétences organisationnelles et savoir-être.



Stages

Les stages s'effectuent dans les milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

Les périodes de stages sont réparties sur les trois années de formation et alternent avec les périodes d'enseignements théoriques.

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité pour les stages en Corse et sur le continent. Pour en savoir plus, contactez le service aux étudiants : stages@univ-corse.fr



Insertion professionnelle

Secteurs visés :

Les infirmiers interviennent de manière autonome et en collaboration, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles. Les lieux d'exercice sont très variés : établissements de santé publics ou privés, à domicile, secteur médico-social, médecine scolaire, médecine du travail, milieu pénitentiaire, secteur humanitaire.

Métiers visés :

- Infirmier en soins généraux

Consultez les chiffres clés sur <https://enquetes.universita.corsica>



Poursuites d'études

-Spécialités accessibles après le DE d'infirmier : infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, et infirmier puériculteur.

-Diplôme de cadre de santé afin d'accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation en soins infirmiers ou à des postes de directeurs de soins dans des établissements de santé.

Le grade de licence permet aux infirmiers de poursuivre des études universitaires.

Pour en savoir plus, contactez le directeur des études.

Plus d'informations sur :

- La préinscription
 - L'inscription
 - La vie étudiante : engagement étudiant, activités culturelles et sportives...
- >>> studia.universita.corsica



Version détaillée de la fiche